

Conseil communal

Rapport de la commission du conseil communal portant sur le préavis N° 1307/2022

« **Demande de crédit pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des quais** »

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

La commission en charge d'étudier le préavis 1307/2022 s'est réunie le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30 au château de Lutry.

Elle était composée de Madame Anne Catherine Christen et Messieurs Philippe Sandoz, Benoit Bongard, François Bonjour, Jean-Pierre Delessert (excusé), Denis Richter, Charles Chevalley, Darel Cedraschi et Loris Buret.

La Municipalité était représentée par Monsieur Etienne Blanc, accompagné de Monsieur Alfredo Pedretti, chef de service. Nous les remercions pour le préavis complet et précis, pour les réponses aux questions posées et les informations complémentaires apportées.

Synthèse du préavis :

À la suite d'un diagnostic de l'état des collecteurs et du réseau d'eaux usées de la commune de Lutry, il s'avère que le tronçon sous les quais présente des problèmes majeurs.

Ces problèmes sont principalement ;

- Un problème d'étanchéité permettant l'infiltration d'eau claire dans les eaux usées ;
- Inversement, un risque de pollution, par les eaux usées, des eaux de la nappe et du Léman par exfiltration ;
- Erosion et vieillissement des canalisations.

Le projet a pour but de rénover ces canalisations par chemisage et cuvelage, ce qui éviterait d'effectuer des travaux avec fouille à ciel ouvert. Ces travaux permettraient de prolonger la durée de vie des canalisations sous les quais de 50 à 80 ans.

Le coût de ces travaux est de 1,6 million de francs suisses.

Ils permettront principalement de résoudre les problèmes d'étanchéité qui évitera l'exfiltration d'eau et aussi l'infiltration d'eau claire dans les eaux usées lors de gros orages ou de crue du Léman comme nous l'avons vécu en 2021.





Question-réponse

- Le repérage par caméra a-t-il été fait ailleurs que sous les quais ?
 - Oui, c'est un contrôle effectué environ tous les 20 ans, l'entièreté du réseau de Lutry est inspectée (plus de 100 km de galerie). Il en ressort que la portion sous les quais est la zone qui nécessite une intervention urgente.
- Y a-t-il une planification pour le reste des égouts ?
 - Pour le moment, les quais sont le problème n°1, dont la commune doit s'occuper. Pour le reste des canalisations, des travaux d'entretien sont planifiés et prévus chaque année dans le budget soumis au conseil communal.
- Que se passe-t-il en cas de coupure d'électricité (pénurie potentielle de cet hiver) ?
 - Selon le plan pénurie de l'état de Vaud (alimentation pendant 8 h 00, coupure pendant 4 h 00) le système de pompage devrait tenir avec des génératrices dédiées lors de ces coupures.
- Quelle est la durée de vie après réhabilitation ?
 - Entre 50 et 80 ans
- Pourquoi ne pas faire une rénovation totale, remplacement des conduites ?
 - Si remplacement total il y a, cela veut dire fouille à ciel ouvert totale sur le tronçon. Au vu de l'emplacement des conduites, cela voudrait potentiellement dire qu'il faudrait abattre les arbres sur les quais pour y accéder, et sur tout le tracé des canalisations. Ce serait dévastateur pour les quais et le terrain de foot. Les travaux dureraient plutôt un ou deux ans et coûteraient plus cher.
- Le chemisage provoquera-t-il une réduction du débit ?
 - Au vu de la taille des canalisations, non, la réduction du diamètre est minime.
- Dans le préavis on parle de trois appels d'offres, mais il est fait mention de seulement un bureau d'étude ?
 - Le bureau d'étude dont il est fait mention est celui qui conduira les travaux. Il y a effectivement trois appels d'offres : un pour chaque catégorie de Travaux prévus (cf catégorie Travaux sous le chapitre 6). Il est important de mentionner que les trois appels d'offres sont toujours ouverts et l'attribution ne sera faite qu'une fois le préavis accepté par le conseil communal. Pour les prestations de suivi de projet (chapitre 6 Prestations de service), une offre a uniquement été demandée à la société Ribi SA. Il est prévu de mandater la société Ribi SA puisque cette dernière a déjà accumulé beaucoup d'expérience du fait de son mandat passé pour la commune depuis 2-3 ans avec notamment établissement de l'état des lieux du réseau des eaux usées de la commune. La société Ribi sous-traitera les prestations d'ingénieurs géotechniques et d'ingénieurs en génie-civil et n'effectuera elle-même que les prestations d'ingénieurs hydrauliques.



- Une marge d'erreur dans le budget a-t-elle été prévue ?
 - Oui, il y a 10% de marge prévue pour d'éventuels suppléments de coûts dans le montant de 1,6 million indiqué dans le préavis
- pourquoi le choix de payer par la bourse communale et ne pas amortir ces investissements sur 10 ou 15 ans, étant donné qu'il s'agit de travaux d'infrastructure avec une longue durée de vie ?
 - Car la commune en a les moyens et qu'il existe un fonds de plus de 10 millions de CHF affecté pour la STEP qui sera utilisé pour cette dépense.
- Est-il autorisé de faire trois appels différents par prestation de service comme indiqué dans le préavis ?
 - Oui, les travaux hydrauliques, géotechniques et de génie civil étant très différents, il est préférable de faire appel à trois sociétés spécialisées dans ces domaines respectifs plutôt qu'une entreprise générale ou le risque de sous-traitance est plus grand et un travail avec moins d'expertise.
- Selon la planification (début des travaux en octobre 2023), si les travaux sont «urgents» pourquoi ne pas commencer plus vite, si le préavis est accepté par le CC ?
 - Il y a d'abord un problème d'approvisionnement des matériaux, il faut donc prévoir le temps de livraison de tout le matériel avant de pouvoir commencer. De plus, les quais de Lutry étant très fréquentés en été, de plus ils sont le lieu de diverses manifestations de juin à septembre, il est préférable de commencer en octobre afin de limiter la gêne occasionnée à la population.
- La réhabilitation permettra de réduire le volume d'eau traitée, existe-t-il un rapport entre le coût des travaux et le gain financier potentiel en lien avec cette réduction du volume d'eau traité ?
 - Hors-mis la réduction de consommation d'électricité d'environ 10 % présentée dans le préavis au point 9, il n'y a pas un calcul détaillé sur le rapport entre le coût des travaux et la diminution des charges de fonctionnement de la STEP. De plus, les principaux coûts sont l'achat des produits pour traiter les déchets dans l'eau. La masse de ces déchets traités ne diminuera pas, seul le volume d'eau pompé diminuera, il y aura simplement une plus grande concentration de déchet dans un volume d'eau réduit. Il y aura quand même une économie, certes moins mesurable, mais qui sera faite, car les pompes draineront moins d'eau, seront donc moins usées, consommeront moins d'électricité, etc.

**Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous propose de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal 1307/2022
- Ouï le rapport de commission chargé de son étude

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des quais ;
- D'accorder le crédit nécessaire à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées, soit la somme de CHF 1'600'000.- .

D'admettre les modes de financement proposés.

Au nom de la commission, son président

Loris Buret